

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2026

APPROBATION DES COMPTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ANNÉE 2025 - (N° 2843)

Adopté

N° AS15

AMENDEMENT

présenté par
Mme Simonnet, M. Davi, Mme Garin, M. Peytavie et Mme Sandrine Rousseau

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe Ecologiste et social supprime l'article 2 pour dénoncer le manque criant de moyens affectés aux dépenses d'assurance maladie, au vu de la crise que traverse l'hôpital et des difficultés toujours croissantes des patients pour accéder aux soins.

Dans le même temps, le remboursement de la dette sociale par la CADES coûte particulièrement cher en raison d'un double refus de l'Etat :

- refus de générer des recettes suffisantes qui permettraient d'éviter les intérêts et commissions liées à l'emprunt ;
- refus de reprendre cette dette, alors même que les taux d'intérêts sont plus faibles pour l'Etat que pour la CADES.

De sa création en 1996 à 2018, la CADES a versé 72 milliards d'euros d'intérêts et de commissions aux investisseurs financiers. Sur la seule année 2025, l'emprunt a coûté 3,42 Md€ d'intérêts et commissions.

Selon l'économiste Michaël Zemmour, le coût de la dette générée pendant la période Covid est d'une dizaine de milliards d'euros pour la CADES contre environ un milliard si la dette avait été assumée par l'Etat.